L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO,
NO. 60, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

ANNONCES—Une piastre par carré d'[illegible] lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $60; les agens pour navires, batimens et bateaux à vapeur, $60; les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnemens ne jouiront à l'avance d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque semaine et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles qui appellent l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés [illegible] les annonces de sociétés &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires et s'abonnent à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., ne seront pas admises au compte d'abonnement et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

LIGNE DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

Navire FRANKFORT, capitaine J. G. Russell.
" ST. MARY, " R. W. Foster.
" AUBURN, " N. P. Durfey.
" TRENTON, " J. S. Bennett.
" FAIRFIELD, " J. L. Wilson.

Tous ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, tirant peu d'eau et ont été construits exprès pour le commerce. Leurs aménagements ne peuvent être surpassés en confortable, ils sont commandés par des hommes d'expérience.

Ces navires seront toujours remorqués à la vapeur en montant et en descendant le fleuve.

Pour fret ou passage, s'adresser à
30 nov J. W. STANTON & Co, 36 Poydras.

PAQUEBOT RÉGULIERS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & co.
Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les dix jours.

Navire Kentucky 600 tonneaux, capitaine J. L. Rogers
" St-Louis, 450 " Orice King.
" Tennessee, 460 " G. D. Wise.
Barque Bashaw, 400 " Frey Howes
" Sultan, 330 " F. A. Burwell
" Natchez, 330 " J. B. Lindsay

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et doublés en cuivre, ils ont été construits pour le commerce, ils tirent peu d'eau et ont de beaux aménagements pour passagers, leurs provisions sont excellentes. Les capitaines sont des hommes d'expérience, et sont très attentionnés pour leurs passagers. Ces navires montent et descendent toujours le fleuve à la remorque.

Les soussignés sollicitent respectueusement le patronage public.

Pour fret ou passage s'adresser à
17 nov HARROD & DARLING, rue de la Commune.

AGENT POUR LES PASSAGERS qui désirent faire des traversées régulières soit à la Chambre soit à l'entrepont pour tous les ports de la Grande Bretagne, l'Irlande, les Etats-Unis et le Texas. Le soussigné ayant pris de grands arrangements avec MM. G. Sherlock & Cie. de Liverpool, connus sous des rapports très favorables comme agents des émigrants, peut aujourd'hui fournir tous les passages dont elles auraient besoin aux personnes qui désireraient faire transporter leur famille ou leurs amis de n'importe quel port du Nord ou du Texas sur des bâtimens de première classe, bien connus et commandés par des hommes habiles et expérimentés. Les prix des passages seront payés ici et ce prix de passage sera fourni par l'agence, et dans le cas où il serait fait [illegible] pour les émigrants demeurant dans l'intérieur [illegible] la faute. [illegible] personnes qui désirent faire des retours à leurs amis de [illegible] les Anglaises trouveront des traites chez le soussigné à des prix raisonnables.

ALEXANDER GOW,
Agence de l'émigration européenne, 20, Bienville.

M. G. Sherlock est actuellement en ville, il sera heureux de fournir tous les renseignemens qu'on lui demandera.
23 nov

POUR NEW-YORK—Le brick TOM-PAYNE, capitaine Lucas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW-YORK—Le brick de 1re. classe, FRANCIS P. BECK, capt. Stackpole, est actuellement à la côte au-dessus de la ville, prenant un chargement pour le port susdit. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW-YORK. Le brick CURTIS, capt. Grifflon, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick ELIZA, capitaine Hanny, ayant tout son chargement arrêté. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR NEW-YORK. La barque A No. 1, GALILEO, capitaine Fletcher, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick NEW ORLEANS sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à FOSDICK & BRO, 66 Camp.

POUR NEW YORK—Le navire St. MARY, capt. Foster, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour le balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. W. STANTON & Co, 10 dec 36, Poydras.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier LEWIS CASS, cap. Hawley est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret et passage s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR NEW YORK—La barque de première classe ORLANDO, capt. Nichols, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
21 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR BOSTON—Le navire ELBO, capitaine Perry, peut prendre 100 balles, et partira positivement samedi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la Presse à Coton d'Orléans ou à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.
6 jan

POUR BOSTON.
Le navire HOWARD, capitaine Hill, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 72, Camp.

POUR BOSTON—Le navire PHARSALIA, capt. Winsor, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord vis à vis la Presse d'Orléans ou à JOHN A. MERRITT, 53 rue du Camp.

POUR BOSTON.
La barque de première classe AMOS PATTEN capitaine Thompson, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARROD & DARLING, 49, Commune.
2 dec

POUR BOSTON.
La barque A No. 1, BROTHERS, capitaine Coombs, partira sous peu, ayant la moitié de son chargement engagé. Pour fret et passage s'adresser à HARROD & DARLING, rue de la Commune, 49.
30 dec

POUR BOSTON—Le navire A. I. SUFFOLK, capitaine Foster, partira bientot pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la presse à coton de la Nouvelle Orléans ou à
28 dec JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier EARO, capt. Perry, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTHER, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le navire JACOB PENNEL, capitaine Hasty, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
14 dec S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR BOSTON—Le navire LUCY, capitaine MURPHY, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73 Camp.

POUR BOSTON—Le navire de 1re classe PALMYRA cap S. Sampson, sera expédié pour le port ci-dessus sous peu de temps.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la presse à coton d'Orléans ou à
4 dec JOHN A. MERRITT, 53, rue Camp.

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPH NEY, capitaine Johnson, sera expédiée sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le brick de première classe DANUBE, capitaine [illegible], fin voilier de peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR BALTIMORE.
La barque SOLOMON SALTUS sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BALTIMORE—Le navire SEAMAN, succédé [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à J. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR BALTIMORE.
La barque MARY succédera au Saltus et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR BALTIMORE.
La barque MARY, partira positivement le 12 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.
6 jan

POUR BALTIMORE
Le brick F. P. BECK, capitaine E. Stackpole, est maintenant prêt à recevoir du fret. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—La barque MARINE, capitaine Vennard, peut prendre 100 barils et sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la Bourse ou à FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 6 jan

POUR MOBILE—La goélette SOUTHERNER, capt. Sisson, ayant été retenue par le mauvais temps, partira positivement demain. Pour fret de balance, s'adresser à FOSDICK & BROTH, 65 Camp.

POUR FRET OU CHARTE—La goélette PHILANTHROPIST, cap. Long, du port de 95 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord ou à MERLE, BEYLLE & Co, 46 Vieille Levée.

POUR FRET OU CHARTE—Trois bricks de première classe de 250, 300 et 350 tonneaux, prêts pour le fret à la côte. S'adresser à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

ON A BESOIN d'un navire de 1re classe, pour aller immédiatement à New York. S'adresser à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.
6 jan

POUR LIVERPOOL.
Le navire DALMATIA, capitaine Howes, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire ROCKALL, capitaine Hopping, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp.

VIN de Bordeaux—Chateau Margaux, Leoville, St-Julien, Haut Brion, Sauterne, Montferrand etc, à vendre par E & F T PRESCOTT, 14, Canal. 5 jan

CHAMPAGNE—De la marque Jacquesson, en quarts et en pintes, à vendre par E & F T PRESCOTT, 14, Canal.
5 jan

PORT HUDSON ET BAYOU SARAH.
Steamer Paquebot LUDA, capitaine Thomas Clark.
Le nouveau et élégant steamer LUDA, capitaine Thomas Clark, fera les voyages comme paquebot régulier hebdomadaire entre la Nouvelle-Orléans et les ports ci-dessus; partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches à 10 heures A. M. et partira du Bayou Sarah les mercredis à dix heures A. M. et du Port Hudson les mêmes jours à l'arrivée des chars de railroad; prendra aussi du fret pour Fontania, ayant été enregistré à toucher régulièrement à cet endroit.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JENKINS & BONNER, 11 rue de Chartres.
22 oct—6 mois

Paquebot hebdomadaire entre la Nelle. Orléans et Mobile.
Le steamer [illegible], capitaine H. Little, ayant été réparé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 inst. partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail-Road le lundi matin à 8 heures.

Il repartira de la Nouvelle-Orléans pour le Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les jeudis à 6 heures, P. M.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 8 heures du matin.

D'ici au 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 24 courant à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 19 avril 56, Nile. Levée.

PAQUEBOT RÉGULIER. Pour la baie St. Louis, Passe-Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BEIN,
9 juil 19, Nlle. Levée.

PORTS D'EUROPE.

POUR ST. THOMAS en touchant à St. Barthélemy et Ste. Catherine—Le brick fin voilier SUZANNE, sera expédié sous peu. Pour fret de la valeur de 500 barils, s'adresser à
22 dec J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire DUNBARTON, capt. Rudlston, est maintenant en déchargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY,
4 jan 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
LE navire de première classe SHARON, capt. Purington, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
22 dec 73, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier ADAMS, capitaine Moses Gray, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
30 dec S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire de 1re classe POTOMAC, capt. Berry, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
23 dec LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire TYRONE, capitaine Spear, est maintenant en chargement. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
9 dec S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL.
Le navire première classe OCTAVIUS, R. Colburn capitaine, partira sous peu pour le port ci-dessus.
Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.
26 dec

POUR LIVERPOOL.
LE navire MATTAKEESETT, capitaine Taylor ayant la plus grande partie de sa cargaison arrêtée partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALLE,
17 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier CLAIBORNE, capitaine Borgess, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE,
17 dec 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire HAMPDEN, capitaine Spooner, a besoin de 150 balles de coton. Pour fret desquelles, et passage s'adresser à bord ou à L. H. GALE,
17 dec 93, Commune

POUR LIVERPOOL.
Le navire BYRON, capt. Russell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE,
16 d 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe CHATHAM, cap. Jennings, partira sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage s'adresser à
7 dec LEVI H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire de 1re classe doublé et chevillé en cuivre, QUEEN, capitaine G. Macnelson est maintenant prêt à recevoir du fret et sera expédié sous peu.
Pour fret s'adresser à G. HEWES & Co. 30 n

POUR LIVERPOOL.
Le navire supérieur NORTH CAROLINE, capitaine Drummond, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire de première classe HANOVER, capt. Drummond, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire BOTTINGER, capitaine E. Crather, a besoin de 560 balles pour completter son chargement. Pour fret des quelles ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à GARDNER, SAGER & co,
9 d ou à J H ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR LIVERPOOL.
La barque de première classe, MARY BALLARD, capitaine Parkinson, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du chemin à coulisses, ou à JOHN A. MERRITT, 53, Poydras. 9 d

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1re classe OREGON, capt. Glidden, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
8 dec 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.
Le nouveau navire BORNHOLM, cap. Daniel Nason Jr. partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à
7 dec LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire de première classe RAPPAHANNOCK, capitaine N. Drummond est maintenant en chargement. Pour fret de 300 balles coton ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue St Joseph ou à
21 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire PENSYLVANIA, capitaine Gross, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
24 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier, MONER, capitaine Graham, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
11 dec S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire GENERAL WASHINGTON, capitaine Smith, est maintenant en chargement vis-à-vis la presse de l'Union et sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
21 d LEVI H. GALE, 93 Commune.

A VENDRE OU A FRETER.

A VENDRE.
Si l'on s'adresse immédiatement, le schooner ELIZABETH, mouillé dans le bassin au-dessus de Mobile, de 34 tonneaux, construit à Bon Secour, Baie de Mobile. Pour les conditions s'adresser à bord ou à
29 dec J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

FRET sur le pont—Un [illegible] allant à la Havane pourra affréter son [illegible] s'adresser à PRATS & HERNANDEZ,
26 dec 27, Toulouse.

ON demande [illegible] un navire de 1re classe pour New York, s'adresser à
29 d FOSDICK & BRO. 66, Camp.

A FRETER.
TROIS bricks du port de 200, 250, et 300 tonneaux; ils prendront fret pour la côte. S'adresser à
d FOSDICK & BRO. 66, Camp.

A VENDRE.
Le brick hermaphrodite HOPE, doublé et chevillé en cuivre, du port de 500 tonneaux ou 800 barils, actuellement mouillé vis à vis le marché du triangle. Si ce bâtiment n'est pas vendu d'ici à mercredi 29 du courant, il sera vendu à l'encan à midi par J. A. Beard & Co. à la Bourse St. Louis. Pour les conditions, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN,
23 dec 63, rue Gravier.

POUR FRET OU CHARTE—La barque de 1re classe, du port de 800 balles coton, du fret pour Marseilles serait préféré. Pour les conditions, s'adresser à
23 dec FOSDICK & BRO, 66 Camp.

CAMELIAS.—Actuellement en débarquement du navire Union, capt. Loubie de Bordeaux, une superbe collection de Camelias Japonica, de 12 ou 15 espèces quelques unes des plus rares, le tout est parfaitement bonnes et arrivés en bon ordre. Aussi Daphnes, Azalia, Œillets simples et doubles, Rhododendrons, Roses Balsamines, de magnolia, arbres fruitiers de toutes espèces, fraisiers, un grand assortiment de roses, plantes d'agrément, cyprès, ailanthus ou arbre de ciel, ainsi qu'un bel assortiment de plantes de serre chaude. Dahlias &c. &c. à vendre chez le soussigné à des conditions avantageuses. F. NEWMAN,
45, rue du Canal

Et à son jardin à l'encoignure des rues Urquhart et Champs Elysées, sur le rail-road Pontchartrain. 26 déc.

ARBRES A FRUITS ET ARBRISSEAUX.
Le soussigné a dernièrement reçu par la barque Joséphine, de Philadelphie, un grand assortiment d'arbres à fruits, consistant en pêchers, poiriers, pruniers, pommiers, abricotiers, vignes, groseilliers, etc. etc., à vendre à des prix modérés, par WM DINN, 11, Commune, Encoignure Tchoupitoulas.

A VENDRE au débarquement du navire Chateaubriand venant de Bordeaux, les articles suivants, savoir:
200 caisses véritables Vin du Chateau Haut Brion, expédiées directement par le propriétaire;
25 do du véritable Vin de Grand-Larose (vieux) expédiées par le propriétaire;
500 do St. Julien, St. Estèphe, Pauillac;
12 demi pipes Cognac, de preuve;
12 quarts pipes fine Champagne 1835, 3e preuve;
9 demi pipes Eau de vie allemande 2e preuve;
100 caisses Liqueurs de diverses qualités;
do Absynthe et Kirch;
100 paniers anisette superfine et fine;
30 caisses Fruits à l'eau de vie;
300 boites sardines et petits pois;
2 caisses Dragées superfines;
do Fraises et fruits au jus;
50 bouteilles Truffes au naturel;
75 caisses Vermicelli et Macaroni;
20 damejeannes Graines pour oiseaux;
4 caisses Papiers peints pour appartements;
Et divers autres articles.
17 dec LOREILHE & VALETON, 60, rue Royale.

REÇU par le navire Alexandre Toussaint, du Havre:
30 meules fromage de Gruyère,
30 doux. do de Hollande,
30 caisses absynthe Y et L.
60 paniers Champagne,
60 pâtes truffés (foie de canard.)
D. POUVERIN,
28 d—20 Encoignure Royale et du Maine.

CANNES à montures d'or.—Les soussignés a et dernièrement reçu un grand assortiment de canne et montures d'or, d'argent et d'ivoire, de nouvelle mode, ainsi qu'un grand assortiment de cravaches pour hommes et pour dames.
29 dec HYDE & GOODRICH, 15, Chartres

CAFÉ—[illegible] sacs de la Havane, en débarquement du navire à vapeur Alabama, et à vendre par
PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

MARCHANDISES DU PAYS:
60 balles coton de grosse toile à chemise brune;
do do de coutil rayé;
do do de drogue blanchie;
do do de jeans satin blanc;
Reçues par les derniers arrivages et à vendre par
31 dec L. A. LEVY, 20, Douane.

FARINE—700 barils superfine, à vendre par
1er jan CH. DOANE & Co. 60, Poydras

OFFICIEL.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.
SECONDE SESSION.
QUINZIÈME LÉGISLATURE.

JOURNAL DU SENAT.

VENDREDI, le 31 décembre 1841.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président, Bossier, Déclouet, Dupré, Downs, Davidson, Hoa, Hiriart, Lacoste, Scott de B. Rouge, Walker.

Le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre que le Sénat avait donné son concours au bill intitulé: 'Acte pour autoriser le juge de paroisse de la paroisse Plaquemines à nommer un greffier, et à la résolution accordant un congé à Silvain Balls.

Le secrétaire a aussi soumis au concours de la Chambre le bill intitulé: 'Acte pour amender les divers actes relatifs au juge de paix dans et pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

M Walker a donné avis qu'il présenterait un bill intitulé:

'Acte pour amender les divers actes relatifs aux élections dans cet Etat.

Les bills suivans ont subi leur 1re. lecture:

'Acte pour créer un ou plusieurs notaires spéciaux pour enrôler les équipages des bâtiments marchands, et pour d'autres objets.

'Acte pour autoriser les juris de police des paroisses Assomption et Ascension à engager la foi de leur paroisse respectives, à l'effet d'emprunter une certaine somme.

'Acte pour pourvoir à la nomination de trois notaires publics pour la paroisse Union.

'L'Acte étendant les pouvoirs du conseil général de la ville de la Nouvelle-Orléans a subi sa première lecture, et

Sur motion et après dispense des règlemens le dit bill a subi sa 2de. et 3me lecture et a passé.

M. Forstall secrétaire intime du Gouverneur, a informé le Sénat que son Excellence avait approuvé et signé le bill intitulé: 'Acte pour régler la représentation des différentes paroisses de l'Etat de la Louisiane dans la Chambre des Représentans du dit Etat.

Les bills suivans ont subi leur 2de lecture:

'Acte pour amender les articles 644 et 647 du Code de procédures.

'Acte accordant à Thomas Brown le privilège de tenir un bac sur le Mississipi, dans la paroisse d'Iberville, sur la rive opposée au village de Plaquemines, dans la dite paroisse.

'Acte pour déterminer les limites entre les paroisses de Plaquemines et St. Bernard, et

"Acte pour amender l'acte incorporant l'Académie de Ouest Baton Rouge.

La résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir une allocation d'argent à l'effet d'achever le relevé des terres publiques dans cet Etat, a subi sa seconde lecture et

Sur motion de M. Downs elle a été amendée.

Sur motion de M. Downs, le bill intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour annexer une certaine partie du pays à la paroisse Ouachita, a été déposé sur le bureau sujet à l'appel du Sénat.

Le secrétaire a informé la Chambre que le Sénat avait donné son concours aux bills suivans:

'Acte déterminant les pouvoirs du Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans,

'Acte pour déterminer les limites entre les paroisses Plaquemines et St. Bernard,'

'Acte pour amender l'acte pour incorporer l'Académie de Ouest Baton Rouge.

Le secrétaire a aussi soumis au concours de la Chambre l'Acte pour amender les articles 644 et 647 du Code de procédures', et

'L'Acte pour accorder à Thomas Brown le privilège de tenir un bac sur le Mississipi dans la paroisse d'Iberville, sur la rive opposée au village de Plaquemines, dans la dite paroisse.

M. Cuvillier, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat la 'Résolution invitant nos Sénateurs et Représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir du Congrès l'adoption de mesures relatives au terres publiques dans cet Etat.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à lundi à 11 heures a. m.

Première Session—Seizième Législature.

LUNDI, le 3 janvier 1842.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement:

Membres présents: — Messieurs: Félix Garcia, Armant, Bossier, Declouet, Dupré, Downs, Davidson, Hoa, Hiriart, Lacoste, Scott de Baton Rouge, Scott de Feliciana, Sparrow, Thibodeaux, Walker, et Waggaman.

Sur motion de M. Lacoste, M. Hiriart a été appelé au fauteuil.

Sur motion de M. Armant, le Sénat a procédé à l'élection d'un Président.

MM. Lacoste et Déclouet ont été nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

M. Félix Garcia, a obtenu, 13 voix.
Balletins blancs, 3 do

En conséquence M. Félix Garcia a été déclaré dûment élu président du Sénat.

Sur motion de M. Armant, le Président a prêté le serment d'office et a occupé le fauteuil.

Sur motion de M. Walker le Sénat a procédé à l'élection d'un secrétaire.

Seize membres présents:

Le président a nommé M M. Davidson et Walker vérificateurs et le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

M. Horatio Davis a obtenu 16 voix.

En conséquence il a été déclaré unanimement élu secrétaire du Sénat et

Sur motion de M. Davidson, il a prêté le serment d'office.

Sur motion de M. Lacoste, le Sénat a procédé à l'élection de trois traducteurs.

MM. Downs et Déclouet ont été nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin a présenté le résultat suivant:

M. St. Colombe Davis a obtenu 16 voix comme traducteur du français en anglais et

M.M. Emile Wiltz et J. B. Maureau ont aussi obtenu chacun 16 voix comme traducteurs de l'anglais en français.

En conséquence ils ont été déclarés dûment élus.

Sur motion de M. Hoa, le Sénat a procédé à l'élection de quatre commis aux enrôlemens.

MM. Lacoste et Déclouet ont été nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

MM. Adolphe Dupré a obtenu	16	voix.
T. Landry,	12	do
F. B. Richardson,	14	do
D. G. Miller,	13	do
P. Quaye,	6	do
Hamilton,	3	do

MM. Dupré, Landry, Richardson et Miller, ayant obtenu la majorité des voix ont été déclarés dûment élus.

Sur motion de M. Scott de Baton Rouge, le Sénat a procédé à l'élection d'un rapporteur.

MM. Scott, de B. R. et Walker ont été nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

M. R. J. Ker a obtenu 11 voix.
M. Barousse, " 5 do.

En conséquence M. Ker a été déclaré dûment élu.

Sur motion de M. Walker le Sénat a alors procédé à l'élection d'un sergent d'armes et d'un portier.

Les mêmes vérificateurs ont été nommés.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant:

M. Charles Lemaitre a obtenu 16 voix comme sergent d'armes, et

M. Antoine Gras a obtenu 14 voix comme portier.

En conséquence ils ont été déclarés dument élus.

Sur motion de M. Thibodeaux le secrétaire a été chargé d'informer la Chambre que le Sénat était organisé et était prêt à se livrer à ses travaux.

M. Cuvillier, greffier de la Chambre a informé le Sénat que la Chambre avait donné son concours à l'acte accordant à Thomas Brown le privilège de tenir un bac sur le Mississipi, dans la paroisse d'Iberville, sur la rive opposée au village de Plaquemines dans la dite paroisse.

Il a aussi soumis au concours du Sénat l'acte pour incorporer le collège Highland dans la paroisse d'Est B. Rouge et la résolution relative aux 16 sections des terres publiques.

Il a de plus informé le Sénat que l'Orateur avait signé les bills et résolutions enrôlés, suivans:

"Acte pour changer le district d'élection établi à la maison de Thomas Arthur à celle de Montgomery dans la paroisse des Natchitoches et pour d'autres objets.

'Acte pour créer un district additionnel d'élection dans la paroisse Est B. Rouge et pour changer un des districts d'élection dans la paroisse Natchitoches.

'Acte pour abroger la loi des chemins et levées passée en 1837 pour ce qui concerne la paroisse Est Baton Rouge, et

'Résolution requérant le bureau des travaux publics d'employer un bateau et un certain nombre de bras sur le bayou Têche. Le président a signé les dits bills et la dite résolution.

Le président a soumis au Sénat la lettre suivante: laquelle a été ordonnée à l'impression.

A l'Honorable Félix Garcia, Président du Sénat.
Nouvelle-Orléans le 3 janvier 1842.

Conformément à l'acte de la législature intitulé: "Acte pour créer deux shérifs additionnels pour la paroisse d'Orléans, et pour établir les jours de la tenue des cours de justice et pour d'autres objets"—approuvé le 10 février 1841, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu des shérifs des diverses cours un tableau du montant des taxes sur les procès enregistrés à leurs cours respectives, perçu par eux et versé dans le trésor de paroisse, savoir:

Du coroner agissant comme shérif,	$963
Du shérif de la paroisse d'Orléans,	874
" de la Cour de District,	494
" de Commerce,	860
Ensemble,	$3,491

Cette somme n'est qu'une faible partie de celle qui doit être perçue d'après les états qui m'ont été transmis par les greffiers des différentes cours.

Je suis, Monsieur,
Votre obt. serviteur
A. CRUZAT,
Trésorier de la Paroisse d'Orléans.

Sur motion de M. Scott de Baton Rouge, le sénat a pris en considération le bill intitulé

"Acte pour incorporer le Collège Highland dans la paroisse Est Baton Rouge.

Ledit bill a subi sa 1re lecture et sur motion et après dispense des règlemens, il a subi sa 2de et 3me lecture et a passé.

Ordre spécial du Jour.

Le sénat a pris en considération le bill intitulé

"Acte pour réhabiliter les chartes des diverses banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets.

M. Armant a fait la motion de renvoyer la considération de ce bill à lundi prochain afin d'en avoir l'impression en français et que le texte anglais fut de nouveau imprimé en gros caractère et les lignes numérotées.

M. Davidson a fait la motion d'amender la motion de M. Armant en renvoyant la considération dudit bill à jeudi prochain.

M. Armant a accédé à la demande de M. Davidson.

M. Hoa a demandé l'appel nominal sur la motion de M. Davidson.

Le résultat a été comme suit: MM. Armant, Davidson, Hiriart et Waggaman ont voté dans l'affirmative, 4 voix.

MM. Bossier, Déclouet, Dupré, Downs, Hoa, Lacoste, Scott de Baton Rouge, Scott de Feliciana Sparrow, Thibodeaux et Walker ont voté dans la négative—11 voix.

En conséquence la motion de M. Davidson n'a pas prévalu.

M. Davidson a alors fait la motion que le dit bill fut renvoyé à mercredi prochain.

M. Hoa a demandé l'appel nominal sur cette motion.

MM. Armant, Déclouet, Davidson, Hiriart, Lacoste, Scott, de Baton Rouge, Sparrow, Thibodeaux et Waggaman ont voté dans l'affirmative—9 voix.

MM. Bossier, Dupré, Downs, Hoa, Scott de Féliciana et Walker ont voté dans la négative—6 voix.

En conséquence la motion a prévalu.

M. Downs a présenté la résolution suivante laquelle a été adoptée.

'Résolu que l'imprimeur d'Etat soit requis d'imprimer dans les deux langues, en gros caractère et chaque ligne numérotée le bill intitulé: 'Acte pour réhabiliter les chartes des diverses banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets, et de le livrer demain matin au Sénat.

M. Déclouet de la part du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait soumis à la signature du gouverneur les bills et résolutions suivants:

'Acte pour changer le district d'élection établi à la maison de Thomas Arthur à celle de Montgomery dans la paroisse Nachitoches.

'Acte pour créer un district additionnel dans la paroisse Est Baton Rouge et pour changer un des districts d'élection dans la paroisse Nachitoches.'

'Résolution requérant le bureau des travaux publics d'employer un bateau et un certain nombre de bras sur le bayou Tèche.

'Acte pour abroger la loi des chemins et levées passée en 1837, pour ce qui concerne la paroisse Est Baton Rouge.

M. Armant a donné avis qu'il présenterait un bill intitulé: 'acte pour autoriser Auguste S. Phelps, ses héritiers et ayant cause à bâtir un pont de péage sur le bayou Lafourche dans la paroisse Ascension et pour d'autres objets.

Sur motion le Sénat s'est ajourné à demain à 10 heures A. M.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

JEUDI, 30 décembre 1841.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, ordonné qu'une permission d'absence soit accordée à MM. Clark, Cornay et Faley.

M. Voorhies au nom du comité d'enrôlement a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé: "Acte pour venir au secours de la ville de Baton Rouge."

L'orateur a signé le dit bill et le greffier a été chargé d'y demander la signature du Président du Sénat.

Sur motion de M. Morse, la Chambre a considéré de nouveau le bill intitulé "Acte pour créer un ou plusieurs notaires spéciaux pour l'embarquement des équipages des navires marchands et pour d'autres objets."

La 4me section du dit bill étant sous considération, M. Rogers a fait la motion que la Chambre adopte la dite section.

Sur la question d'adoption de la dite motion, l'appel nominal a été demandé, et il a paru que MM. Boudousquié, Aubert, Bruslé, Baylies, Canon, Conrad d'Orléans, Ducros, Deblanc, Ellis, Edwards, Folse, Hardesty, Jords, Martin, Poydras, Rogers, Sweazy, Thomas, Thibodeaux de St-Jacques, Taylor, Tanner, Voorhies et Wells avaient voté dans l'affirmative—23 oui; et que MM. Bedford, Friend, Farmer, Hunt, Morse, Spenser, et Winchester avaient voté dans la négative, 7 non.

En conséquence la dite section a été adoptée.

Sur motion de M. Rogers, la Chambre a procédé à la 3me, lecture du dit bill.

Sur la question de la passation définitive du dit bill, M. Morse a demandé l'appel nominal et il a paru que MM. Aubert, Bruslé, Ducros, Deblanc, Ellis, Edwards, Folse, Hardesty, Jords, Martin, Poydras, Rogers, Sweazy, Thibodeaux, de St-Jacques, Taylor, Tanner et Voorhies avaient voté dans l'affirmative—17 oui, et que M.M. Bedford, Boudousquié, Baylies, Canon, Friend, Farmer, Hunt, Morse, Spenser, Thomas et Winchester, avaient voté dans la négative, 11 non.

En conséquence ordonné que le dit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la Chambre s'est dispensée de ses règles et M. Friend a présenté sans en avoir donné avis préalable, le bill intitulé:

"Acte pour transporter le siège de la justice de la paroisse de Claiborne, d'Overton à Minden et pour d'autres objets."

Le dit bill a subi sa 1ère lecture et a été renvoyé à un comité spécial de trois membres.

L'Orateur a nommé Messieurs Friend, Morse et Edwards membres du dit comité.

Un message a été reçu du Sénat, par M. Horatio Davis son secrétaire, informant la Chambre que le Président du Sénat avait signé la résolution donnant de certaines instructions à nos sénateurs et représentans au Congrès concernant le recensement de 1840, ainsi que les bills intitulés: 'Acte pour venir au secours de la ville de Baton Rouge,' et

'Acte supplémentaire aux divers actes pour l'administration de la ville de St. Francisville.'

M. Voorhies au nom du comité d'enrôlement a rapporté qu'il avait soumis aujourd'hui à la sanction du Gouverneur la résolution et les bills ci-dessus mentionnés.

Par le même message la Chambre a été informée du concours du Sénat aux résolutions et aux bills suivans:

'Résolution nommant un comité réuni pour examiner les comptes du Trésorier de l'Etat.'

Messieurs Declouet et Walker, sont nommés membres du dit comité de la part du Sénat.

'Résolution nommant un comité réuni pour la célébration de l'anniversaire du 8 janvier 1815.'

Messrs. Bossier, Lacoste et Walker sont nommés membres du dit comité de la part du Sénat,

Et les bills intitulés:

'Acte pour créer trois districts additionnels d'élection dans la paroisse de Claiborne,' et'

'Acte pour amender l'acte pour incorporer l'accadémie de Johnson à Donaldsonville et l'académie de Greensburg dans la paroisse de Ste. Hélène et pour d'autres objets, approuvé le 7 mars 1838 et l'acte supplémentaire aux susdits actes approuvé le 14 mars 1837.'

Par le même message le concours de la Chambre est demandé au bill intitulé: 'Acte pour rappeler l'acte intitulé. acte relatif aux ventes faites par les shérifs approuvé le 8 mars 1841. Le dit bill a subi sa 1ère. lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une 2de. fois.

Par le même message la Chambre a été informée que le Sénat avait rejeté l'amendement de la Chambre à la 3me. section du bill intitulé: 'Acte pour créer un district additionnel d'élection dans la paroisse de St. Martin et un district additionnel d'élection dans la paroisse des Rapides.'

Sur motion, ordonné que ledit message soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la Chambre.

M. Baylies au nom du comité auquel avaient été référées les résolutions relatives aux réclamations de terres dans cet Etat a fait le rapport suivant:

Le comité auquel ont été référé la résolution et le substitut qui y a été présenté concernant le règlement définitif de réclamations particulières de terres dans cet Etat et le ré-arpentage d'icelles, a l'honneur de rapporter:

Que depuis un long espace de temps, le Congrès a été fréquemment porté à reconnaitre d'une manière définitive les réclamations de terres dans cet Etat et à faire des concessions aux habitans qui y sont établis des actes répétés de confirmation ont été passés, des bureaux terriers ont été créés, de arpenteurs nommés et des réglemens établis à l'effet de garantir les droits des individus tout en maintenant une politique juste et sage de la part du gouvernement général.

Le caractère néanmoins des réclamations privées, soit qu'elles aient été complettes ou incomplettes lors de la cession de la Louisiane aux Etats-Unis, la négligence de la part de plusieurs des réclamans d'avoir fait reconnaître leurs titres dans les bureaux terriers ou pardevant les commissaires du gouvernement général de manière à faire distinguer aux habitans, les terres publiques d'avec celles qui ne l'étaient pas, les concessions de terres qui ont été faites par divers actes du Congrès aux personnes qui y étaient établies, la grande étendue de quelques concessions à l'époque de la cession, les questions soulevées sur leur validité, les conflits qui s'élevaient fréquemment entre les personnes établies sur les dites terres et celles qui les réclamaient sous d'anciens titres, ont été des causes qui ont rendu excessivement difficile le travail qu'il a fallu pour concilier et régler les diverses réclamations au point où en est arrivé. Votre comité est d'opinion que toutes les fois que des conflits s'élèveront entre des réclamans sous un titre du gouvernement général et d'autres réclamans sous d'anciens titres, et que la division serait contraire aux premiers, il serait juste que le Congrès les indemnisât, par d'autres concessions de terres équivalentes aux dommages qu'ils auraient raient à utrement à supporter.

Quant à la grande quantité de réclamations particulières sous d'anciens titres ou en vertu d'actes du Congrès, votre comité pense que la localité en a été déjà généralement fixée par les arpentages des officiers publics et par le consentement des réclamans et que le gouvernement général ne devrait pas intervenir de son gré dans les réclamations particulières lorsqu'elles auront été fixées par ses propres officiers sans en avoir été sollicité par les individus qui y-ont intérêt.

Votre comité sait que des patentes n'ont pas été émises sur un grand nombre de réclamations privées, particulièrement dans le district de Ste-Hélène. L'acte du Congrès de 1819 désigne le mode d'émettre les potentes sur des réclamations de ce district, mais il y en a eu un très petit nombre jusqu'ici d'émis, et en conséquence de la condition des titres il est à présumer qu'il serait extrêmement difficile si non impossible en vertu des lois existantes d'en obtenir l'émission sans compromettre ses droits individuels.

A l'effet de remédier aux défectuosités de la loi et afin d'accélérer autant que possible les moyens de parfaire les titres sans compromettre les intérêts publics, votre comité pense que le Congrès devrait tant dans l'intérêt des réclamans que dans l'intérêt public diriger son attention sur ce sujet et tâcher de compléter les titres au moyen de quelque loi générale qui laissât connaitre aux individus les mesures qu'ils doivent adopter pour cet effet, et qui ne les exposât pas à compromettre leurs droits en essayant d'obtenir des patentes conformément à l'acte de 1819.

Votre comité vous observera de plus qu'il est arrivé à sa connaissance, que le réarpentage du District de Ste. Hélène a été recommandé au commissaire général du bureau terrier à Washington, et qu'entre autres raisons données en faveur de cette mesure il a été avancé que le gouvernement général se rembourserait au-delà des dépenses que nécessiteront cet objet par les ventes des terres qui seraient en dehors des réclamations qui contiennent telles qu'elles sont actuellement arpentées, une plus grande superficie que n'en comportent les concessions ou confirmations, et également par les ventes du domaine public qui auraient lieu aussitôt que les arpentages seraient réglés.

Votre comité néanmoins ne trouve dans la nécessité de constater ici qu'il n'a pu trouver de raisons plausibles et équitables pour rearpenter les réclamations des terres dans ce district quand elles l'ont déjà été par les officiers dûment autorisés par les Etats-Unis sauf les cas de conflits de limites ou sur l'application des parties qui pourraient être affectées par un nouvel arpentage. Mais dans tous les autres cas votre comité appréhende que le réarpentage des réclamations particulières ne produise une grande confusion et qu'il n'en résulte un tort considérable pour nombre d'individus qui ont acquis de bonne foi et qui depuis des années ont eu la plus grande confiance dans la régularité des arpentages et dans la quantité de terre à laquelle ils avaient droit.

Votre comité pense qu'au lieu de recourir à de nouveaux arpentages dont le résultat produirait tant d'inconvéniens, la justice envers les réclamans aussi bien que l'intérêt de la communauté exigent que le gouvernement général fasse un abandon complet de tous ses titres aux réclamations particulières et qu'il renonçat à tout contrôle sur icelles, excepté en ce qui serait nécessaire pour maintenir la justice entre les individus conformément aux lois existantes.

D'après les considérations ci-dessus exprimées les pénétré de l'importance d'un réglement prompt et définitif des réclamations de terres dans cet Etat, votre comité recommande d'appeler l'attention des membres du Congrès de cet Etat sur le sujet, et après avoir amendé la phraséologie de la résolution qui lui a été référée, vous en recommande l'adoption. Le tout vous est respectueusement soumis.

NICOLAS BAYLIES,
Rapporteur du Comité.

La Chambre s'est occupée des résolutions accompagnant ledit rapport et les a adopté. Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Conrad a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé

"Acte pour donner droit à un writ de capias ad satisfaciendum dans les cas où des dommages résultent de délit commis.

M. Martin conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé "Acte pour incorporer l'Académie de Vermillion."

Ledit bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Bedford, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé

"Acte pour incorporer les compagnies de Pompiers dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets."

Ledit bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Hunt, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté le bill intitulé

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la Faculté du Collège Médical de la Louisiane et Collège Médical d'Orléans."

Ledit bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Farmer conformément à l'avis qu'il en avait donné a présenté le bill intitulé

"Acte pour incorporer la ville de Farmerville dans la paroisse de l'Union."

Ledit bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Ordre du Jour.

La chambre a procédé à la seconde lecture du bill intitulé

"Acte pour accorder certains privilèges à John Hagan et pour d'autres objets."

Sur motion, ordonné que ledit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

La chambre a procédé à la considération du bill intitulé

"Acte pour amender la charte de la compagnie d'assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans."

Sur motion, ordonné que ledit bill soit référé au comité judiciaire.

La chambre a procédé à la considération du bill intitulé "Acte pour empêcher les notaires publics d'agir en qualité d'avocats."

Sur motion, ordonné que ledit bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

Le bill intitulé "acte pour expliquer les pouvoirs du conseil général de la Nouvelle-Orléans" a subi sa seconde lecture et a été adopté.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Le bill intitulé "Acte pourvoyant à la nomination de trois notaires publics pour la paroisse de l'Union" a subi sa seconde lecture et a été adopté.

Sur motion, ordonné que ledit bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion la chambre s'est ajournée à demain, 10 heures A. M.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
Fondée et dirigée par Mme. DELARUELLE,
DE PARIS,
A Hartsville près la Nouvelle-Orléans, très incessamment transportée à Greenville, au Stoping Place du Rail Road de Carrollton.

CETTE institution n'ayant encore que dix-huit mois d'existence, par les progrès rapides des nombreux élèves, mérité la confiance dont elle jouit, et la directrice aidée de son mari le docteur Delaruelle, secondée des meilleurs maîtres, s'efforcera toujours de mériter la bonne réputation accordée à son établissement.

Les différentes branches de l'éducation consistent dans les études suivantes:

Langue anglaise,	Langue française,
Dictée "	Dictée "
Analyse "	Analyse, "
Composition "	Composition "

Histoire romaine, grecque, des Etats-Unis, de France, mythologie, géographie, musique, arithmétique, éléments de botanique et d'histoire naturelle, peinture, dessin, écriture, travaux à l'aiguille, lectures à haute voix.

Me. Delaruelle a très incessamment adjoindre aux professeurs qui enseignent dans l'établissement un professeur de musique, et installée dans la propriété, à Greenville dans sa nouvelle propriété, où un ecclésiastique viendra deux fois par semaine continuer l'instruction religieuse afin de préparer les élèves catholiques à leur première communion. 11 dec—1an

LEÇONS EN VILLE.

M. THEVEAU, reçu bachelier, connaissant parfaitement le Français, l'Espagnol, le Grec, le Latin, la géographie, les mathématiques, donnera des leçons en ville. Les parents qui l'honoreront de leur confiance, peuvent être assurés qu'il fera tous ses efforts pour donner à leurs enfans une instruction solide et morale.

Il demeure rue Ste. Anne No. 64.
Références—Monseig. l'Evèque de la N Orléans.
M. P. Boule, avocat.
29d—1 M. Beugnot, docteur en médecine

HABILLEMENTS FRANÇAIS.

BATAILLE & BIGEY, rue de Chartres No. 66, de retour de leur voyage de France, prient leurs amis et le public de leur accorder la même confiance que par le passé. Leur assortiment on ne peut plus nouveau, sera vendu à très bas prix et se compose de:

Paletots, pardessus, et redingottes de drap uni, piloté et castor, pantalons nouveautés et satin, gilets, manteaux, gilets de cachemire, satin broché et uni, chemises, cravattes, bretelles, gants, foulards, cols, gilets de flanelle, parapluies, chapeaux de castor, feutre et soie, souliers de bal, bottes fines & waterproof etc, etc., et un joli choix de vêtements pour jeunes gens et pour enfants.

Ayant l'habitude d'écouler leurs anciennes marchandises avant leur départ pour l'Europe, les articles qu'ils offrent ont on ne peut plus frais et viennent d'arriver par le navire Taglioni. En visitant on pourra voir que leurs collections sont des plus soignées et des plus fashionables.

A VENDRE en débarquement de navires Edward et Creole, venant de Bordeaux,
150 barriques vin rouge, Medoc, divers crûs.
200 caisses do do do
12 barriques do do do
100 1/3 de vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
200 caisses de do
30 1/3 pipes Cognac, Dupuy,
10 do do 1819,
100 paniers Anisette, Champion,
100 do de huile d'olive, superfine,
1 caisse eau de fleurs d'orange,
20 do sardines à l'huile,
8 do Petits pois,
2 balles vermicelle,
1 do macaroni,
200 milliers bouchons fins,
4 balles papier à lettre.

AUSSI
10 malles chemises de couleur, Boulouse, à jabots et façon américaine, par FRED BONIS
18 nov 20 Vieille Levée.

MARBRE.

LE soussigné de retour en ville remercie sincèrement le public pour le patronage qui lui a été accordé l'année dernière: il sollicite l'attention particulière des entrepreneurs et des architectes. Il est maintenant prêt à recevoir toute espèce d'ordre concernant les ouvrages de marbre, tels que: cheminées, grates, tortures, monuments funéraires de toutes descriptions, statues et autres ornements en marbre. Le soussigné étant en relations directes avec les principales maisons de New-York et d'Italie, peut mieux qu'aucun autre entreprendre les ouvrages en marbre ci-dessus décrits, à des prix modérés.

Les ordres seront reçus à la résidence du soussigné, rue Royale, No. 201, entre Ste. Pierre et Orléans.
8 nov J. FILLIPINI.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages, le complément de leur grand et bel assortiment d'habillemens français consistant en:

Paletots de drap, unis et façonnés, doublés en soie ou en tartan,

Redingottes et habits, couleurs diverses et du dernier genre,

Pantalons de casimir noir et fantaisie,

Gilets satin velours et cachemir,

Robes de chambre cachemire soie et tartan brodé,

Habillements d'enfans, du dernier genre,

Gants jouvain, 1ère. qualité, de toutes couleurs,

Bretelles, parapluies, foulards,

Chemises de toile superfine, dernière mode,

Chapeaux, parfumerie &c.

—Aussi:—

Draps français de toutes couleurs, casimirs noirs et fantaisie, satin, cachemir et velours pour gilets.

Serge, boutons, cordonnet, soie à coudre, doublure, ganses, glands pour manteaux &c.

A vendre à des prix très réduits pour du comptant.
VE. DECAUX & NOEL.
21 dec 95, rue de Chartres entre. Conti

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un assortiment de marchandises qu'ils offrent en gros et en détail, savoir:

Jambons de Westphalie. 1re. qualité,
Saucissons de Lyon,
Langues fumées;
Pâtés et demi pâtés de foie gras;
De. do de lièvres, perdreaux, cailles, &c.
Truites saumonées;
Saumons frais en boites de ferblanc;
Lamproies accomodées;
Sardines à l'huile et au beurre;
Petits pois au naturel et accommodés;
Anchois à l'huile et thon mariné;
Câpres et champignons à l'huile;
Liqueurs superfines de Bordeaux, en grandes, demis et quarts de bouteilles;
Anisette superfine;
Rosolio, maraschino, curaçao de Hollande;
Dantzick brandy;
Vieille eau de vie Cognac, Rum de la Jamaïque et genièvre de Hollande;
Fruits assortis à l'eau de vie, 1er. choix en flacons de litres et 1/2 do;
Cerises à l'eau de vie;
Fruits assortis dans leur jus de toutes dimensions;
Raisins verts, raisins secs, amandes, nougat, fruits cristalisés, &c. VALETON & Co,
24 dec Enc. Royale et Douane.

CHALES—Une caisse chales thibet, en couleurs assorties et richement brodés en soie avec frange crépée, récemment reçus de France, à vendre par
B. & A. SOULIE,
26 nov 56, rue Bienville, au ter.

COUVERTURES de Laine et Sertures Françaises.—18 caisses de 12 douz. chaque, serrures de 4 à 6 pouces.—4 balles couvertures de laine de 3 points, en débarquement du navire Vaillant et à vendre par
15 dec—15 F. JORDY, 116, rue Royale.

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL,
6 nov—60 Secrétaire

400 BARILLETS clous, 50 barriques vin de Bordeaux, 10 barils vin blanc, 40 do vinaigre, 50,000 bouchons à porter, 30,000 à vin, 59 sacs café Rio et de la Havane, 16,000 cigares de la Havane, 20 caisses vin vieux de Madère, en magasin et à vendre par
13 dec A. DURAND, 13, Bienville.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNES.

MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits confectionnés à la mode et articles de consommation se composant de: habits de toute espèce, chemises de toutes descriptions (quelques unes extra fines) malles en cuir de voyage, de dos, bâtés en toile, parapluies, etc. Le tout offert à vendre à bas prix pour du comptant ou pour du bon papier de la ville à courte échéance. 13nov

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. N. RICULFI & Co, ont transporté leur bureau à la rue Royale No 66, entre Bienville et Douane. 30 d

EAU-DE-VIE ESPAGNOLE—126 barrils à vendre par
17 déc PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse

MOUSSE—Quelques balles de mousse, en magasin et à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

BŒUF nouveau et prime—En demi barils, à vendre par
6 jan H A ROBITAILLE, 77 Commerce.

VENTES DE SHERIF.

V. Debouchel vs. le bateau à vapeur Tennessean, le capitaine et les propriétaires—No. 14491.
Le même vs. les mêmes—No. 14496.

COUR DE PAROISSE—En vertu de deux writs de saisie provisoire à moi adressés par la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et du consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, lundi le 10 janvier 1842, à midi:

Le bateau à vapeur Tennessean, ses agrès, apparaux et ameublement, tel qu'il se comporte, vis-à-vis la Presse à Coton, 1re municipalité, rive gauche du fleuve.

Aussi: Cent-dix cordes de bois, plus ou moins, maintenant à bord dudit bateau à vapeur Tennessean; saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—comptant.
3 jan V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE POSITIVE ET SANS RESERVE
De propriétés dans la Seconde Municipalité.
PAR J A BEARD & co.

IL sera vendu à l'encan, au plus haut enchérisseur, jeudi, le treize janvier 1842, à midi, à la rotonde de la Bourse St-Louis, les belles propriétés suivantes, qui se trouvent dans la partie de la seconde municipalité où il se fait le plus d'améliorations. Une partie de ces propriétés sont convenables à l'établissement d'une presse à coton et à des magasins à tabac. On verra que l'établissement en sont très libéraux:

SIX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues des Paconniers, de la Course, St-Jean-Baptiste et Orangers.

Le lot No. 1, mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste, 105 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 32 pieds 6 pouces dans le fond.

Les lots Nos. 2, 3, 4, mesurent chaque un 30 pieds 6 pouces de face à la rue St-Jean-Baptiste sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 30 pieds 6 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur.

Le lot No. 5, forme l'encoignure des rues St-Jean-Baptiste et des Orangers, et mesure 36 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Jean-Baptiste, sur 96 pieds entre lignes parallèles de face et de profondeur à la rue des Orangers, et 25 pieds 10 pouces 5 lignes dans le fond. Ce lot est également destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces et 5 lignes de largeur.

Le lot No. 6, mesure 24 pieds de face à la rue des Orangers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles, et 24 pieds dans le fond.

SEPT LOTS DE TERRE dans le morceau de terre irrégulier borné par les rues Prytannée, Melpomène, Colyzée et Promenade de Prytannée.

Le No. 1 mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytannée sur 150 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 26 pieds 8 pouces dans le fond.

Les Nos 2, 3, 4, 5, mesurent chaque 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytannée, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 26 pieds 8 pouces dans le fond. Les lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 5 lignes de large.

Le No. 6 forme l'encoignure de la rue Prytannée et de la Promenade et mesure 26 pieds 8 pouces 3 lignes de face à la rue Prytannée sur 96 pieds de face et de profondeur à la Promenade Prytannée, et 26 pieds 8 pouces 3 lignes dans le fond. Ce lot est également destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 5 lignes de largeur.

Le No. 7 mesure 24 pieds de face à la Promenade Prytannée sur 120 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 24 pieds dans le fond.

SEIZE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Nayades, Melpomène, Prytannée et Terpsichore.

Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Nayades et Melpomène, et mesure 26 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue des Nayades, sur 160 pieds de profondeur et face à la rue Melpomène, sur 26 pieds 6 pouces 3 lignes dans le fond. Ce lot est destiné, de droit, à l'usage d'une allée de 7 pieds 10 pouces de large.

Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, mesurent chaque 26 pieds 6 pouces de face à la rue des Nayades, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 160 pieds, et sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 7 pieds 10 pouces 3 lignes de large.

Le lot No. 9, mesure 26 pieds de face sur une profondeur entre lignes parallèles, de 160 pieds 10 pouces 3 lignes, et 26 pieds dans le fond.

Le lot No. 10 mesure 25 pieds de face à la rue Terpsichore sur 128 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et 24 pieds dans le fond.

Les lots Nos. 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chaque 26 pieds 8 pouces de face à la rue Terpsichore, le lot No. 11 formant un terrain d'encoignure, sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et 26 pieds 8 pouces dans le fond. Ces lots sont destinés, de droit, à l'usage d'une allée de 6 pieds 10 pouces 5 lignes de large.

Le lot No. 16 mesure 26 pieds 8 pouces de face et dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Un dixième comptant; un dixième à 90 jours, et le reste à un, deux et trois ans de crédit. Le billet de 90 jours doit être endossé à la satisfaction des vendeurs. Ceux à un, deux et trois ans doivent être faits à l'ordre du tireur. Le tout portant hypothèque jusqu'à dual paiement.

Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance devront porter un intérêt de dix pour cent par an, sans que cette clause puisse autoriser à retarder le paiement de ses billets.

Les acheteurs devront prendre possession de leurs propriétés à leurs propres frais.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
24 dec—18.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sans réserve, pour opérer un partage, le vendredi, 14 de janvier 1842, à midi, à la Bourse Saint Louis, les propriétés et actions ci-dessous décrites, savoir:

Un Lot de Terrain situé au coin des rues Bienville et de la Douane, ayant mesure américaine, 19 pieds 11 3/4 pouces de face à la rue de Chartres, sur 77 pieds 11 1/2 pouces de profondeur, ensemble le magasin en briques à deux étages et dépendances de cour, de chambre, façade en granit, portant le no. 67. Le dit propriété est louée à bail expirant le 1er. octobre 1844, à raison de $2,800 par an, payables par douzième.

Conditions.—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet portant hypothèque en faveur de la Banque de la Louisiane, de la somme de $20,000 déjà exigible, avec privilège de renouveller le dit billet jusqu'au 31 août 1844, en par lui payant, par avance chaque année, un escompte à raison de 8 pour Cent l'en, et réduisant la dette conformément aux règlements de la dite Banque, ou à son option, il paiera comptant, la dite somme de $10,000, et fournira pour la balance, ses billets à 6, 12 et 18 mois.

Un Terrain situé rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, ayant mesure américaine, 50 pieds 9 pouces de face à la rue St. Louis, sur 117 pieds 2 pouces de profondeur; le dit terrain se rétrécissant de 7 pieds 6 pouces sur la ligne qui le borne du côté de la rue Royale, après une première profondeur de 66 pieds, et de 3 pieds 8 pouces après une seconde profondeur de 36 pieds 2 pouces, et dela conservant 40 pieds 9 pouces de large sur une troisième profondeur de 16 pieds; ensemble les édifices et améliorations y construits, consistant en une maison en briques à deux étages et en rez-de-chaussée, de cour; de chambres, de magasin de dépôt, cuisine à étage, écurie, remise, &c., le tout en briques. Le rez-de-chaussée, divisé en deux magasins est loué à raison de $50 par mois; les étages supérieurs ainsi que les édifices de la cour sont loués à raison de $1000 par an, par bail expirant le 15 octobre prochain, avec privilège de renouveller pour une année de plus. Cette belle propriété est pourvue de l'eau des water works, tant au premier étage que dans la cour et peut parfaitement convenir à une famille.

Conditions—$12,300 payable comptant, et le reste à un crédit de 6, 12 et 18 mois.

Un Terrain situé rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, ayant mesure française, 60 pieds de face à la rue St. Louis, sur 120 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses y construites.

Conditions—Un quart payable comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois.

Un Lot de Terre formant l'encoignure des rues Royale et du Quartier, ayant mesure française 60 pieds de face à la première, et 74 pieds 8 pouces de face à la seconde, ensemble les édifices et améliorations y construits. Cette propriété qui est pourvue de l'eau des water works, est louée à bail expirant le 1er. octobre 1843, à raison de $[illegible] par mois.

Conditions—Un quart payable comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois.

9 lots de terre situés à Alger, Bourg Duverger, rive droite du fleuve, à proximité du ferry de la première municipalité, savoir:

Le No. 1, de l'ilet 55, formant l'encoignure des rues Patterson et Bonis, ayant mesure française, 120 pieds de face à la rue Patterson, sur toute la profondeur, jusqu'à la ligne de la levée, avec les améliorations qui sont dessus et qui consistent en une maison de maître, cuisine, chantier de construction, forge etc.; le tout loué à bail expirant le 20 août 1843, à $48 par mois, payables par trimestre.

Conditions, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 1. de l'ilet 2, formant l'encoignure des rues Patterson et Bonis, ayant 66 pieds de face à la première, sur 121 pieds 1 pouce de face à la seconde, ensemble les bâtisses et améliorations y construites.

Conditions, un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 2, du même ilet, attenant au précédent, ayant 73 pieds de face à la rue Patterson, sur 121 pieds 1 pouce de profondeur, ensemble les maisons, cuisine, écurie, et remise y construites; le tout loué à $45 par mois.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 3, attenant au précédent sur la ligne du fond, ayant 34 pieds de face à la rue Bonis, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses y construites.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 4, attenant au précédent, ayant 36 pieds de face à la rue Bonis, sur 90 pieds de profondeur; avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No 5, attenant au précédent, ayant 23 pieds 11 pouces de face à la rue Bonis, sur 90 pieds de profondeur, avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions; un quart comptant la balance à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 6, formant l'encoignure des rues Bonis et Villeré, ayant 36 pieds de face à la première et 90 pieds de face à la seconde, avec les améliorations qui sont dessus.

Conditions; un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Le No. 7, touchant au précédent, sur la ligne du fond, ayant 24 pieds de face à la rue Villeré sur 99 pieds 11 pouces de profondeur.

Conditions; un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois.

Le lot No. 8, attenant au précédent, et ayant les mêmes dimensions et vendu aux mêmes conditions. Le tout mesure américaine.

10 actions de $1000 chacune, payées en plein, au fonds capital de la compagnie d'Assurance d'Orléans.

Conditions; comptant.

Un lot de terre situé rue St Paul entre les rues Gravier et Perdido, seconde municipalité, ayant 30 pieds de face à la rue St Paul, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, borné à la ligne supérieure, par la propriété de M. Louis Bourgeois, et à la ligne inférieure, parcelle du docteur Rice.

Conditions; un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

N. B.—Tous les billets provenant de la vente ci dessus, devront être tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et être divisés par coupons, à leur convenance et faire garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement. Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance, portera intérêt à raison de 8% pour cent l'an, mais ce non comme clause pénale seulement. Les actes de vente seront passés pardevant M. Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 déc—23, 28, 31 et 31 & 1 Jusqu'au 14

MAGASIN DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
RUE DE CHARTRES, No. 27.
Nouvelle-Orléans.

LE soussigné, ayant permanemment établi à la Nouvelle Orléans, offre de vendre, en gros et en détail, à très bas prix, les marchandises suivantes:

TAPIS—Royal Wilton,		TAPIS—Bruxelles,	
do	do Damas,		
do	do Impérial trois double, teints en Cramoisi,		
do	do Double superfins,	do	do
do	do Superfins,	do	do
do	do Extra-fins,	do	do
do	do Communs,	do	do
do	de Bruxelles et de Venise, teints en cramoisi, de toutes largeurs.		
do	Supérieure qualité en laine tondue.		
do	Chinés de Bruxelles et de Wilton, de toute dimension.		
do	pour couvrir les tables et les pianos.		

Transparents pour les fenêtres, de qualité supérieure.

Toiles cirées, anglaises et américaines, de qualités de choix de 1 à 6 aunes de largeur.

Nattes de Canton, bigarées, blanches et rouges, de 4-4, 5-4 et 6-4, de première qualité, etc., etc., etc.

Les marchandises ci-dessus sont entièrement nouvelles, ayant été choisies sur des patrons du nouveau goût et d'après ordre. Le soussigné assure avec confiance qu'il offre au public le plus grand assortiment qui ait été offert jusqu'à ce jour dans cette ville.

Ayant entré en correspondances avec les manufactures les plus considérables de l'Angleterre et des Etats-Unis, son assortiment sera toujours complet, par les arrivages successifs qui auront lieu, de tous les dessins les plus nouveaux; dont la majeure partie à lui, et ne se trouve que dans ses magasins.

Les ordres pour des dessins particuliers, etc., de fantaisie seront exécutés immédiatement, sur modèles et au plus bas prix. On pourra choisir et convenir les patrons dans les magasins, où il y a un très large assortiment.

Le soussigné croit devoir appeler l'attention des personnes qui meublent leur maison, qu'on trouvera un assortiment de tapis et de toiles cirées, à des prix si modérés, qu'il ne redoute en aucune espèce la concurrence; et ce motif l'engage à inviter les personnes qui ont des achats à faire, à venir examiner les prix avant de s'adresser ailleurs.
4 d H. SCHOONMAKER.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HYVER.

J. P. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.

Leur assortiment, étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs habitués à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
6 octobre

CHANGE intérieur du pays, blanc gravés pour traites étrangères et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et sur des feuilles de papier à lettres, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
15 nov encoig. Royale et Canal.

LÉGION DE LA LOUISIANE.

QUARTIER GENERAL,
Nouvelle-Orléans, 27 déc. 1841.

La Légion de la Louisiane, prendra les armes le Samedi 8 janvier prochain, et se réunira sur la place d'armes, à 10 heures précises du matin, pour célébrer la mémorable journée du 8 janvier 1815.

La Compagnie des Eclaireurs se rendra sur la Place une heure avant la revue pour former la guide et en garder les portes.

Les chefs de corps passeront par une vigoureuse inspection de l'état de l'armement et de l'équipement de leurs corps respectifs.

Les officiers supérieurs de la Légion sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général commandant la Légion de la Louisiane, L. E. FORSTALL,
27 déc Aide de Camp.

CHASSEURS ST. BERNARD.

La Compagnie montera à cheval, Samedi 8 du courant, en mémoire de la glorieuse journée de 1815 et se réunira sur la Place Washington, à 9 heures précises du matin.

Tenue d'hiver, pantalon amarantes.

Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous.

Par ordre du Capitaine,
THE. LACROIX,
Maréchal des logis-chef.
3 jan—2

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La Compagnie montera à cheval, Samedi 8 du courant, en grande tenue d'hiver et se réunira sur la place du Cirque, à neuf heures précises du matin, pour une revue d'obligation.

Par ordre du Capitaine.

Le Mal. des Logis fourrier,
4 janv JACQUES LEON.

LANCIERS D'ORLEANS.

Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval samedi huit du courant, en grande tenue d'hiver, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, à neuf heures précises du matin; pour une revue d'obligation. Vous êtes également prévenus que la compagnie se réunira jeudi six du courant en comité général, au lieu ordinaire de ses séances, pour affaires importantes concernant la compagnie.

Par ordre du Capitaine.
J. DUFAU,
Maréchal-de-logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
ORDRE DU SERVICE.

Le Bataillon prendra les armes samedi 8 janvier 1842, à neuf heures du matin et se réunira à l'arsenal en grande tenue d'hiver.

Par ordre du major. F. SAUTON,
Adjudant sous officier remplissant les fonctions d'adjudant major.
29 dec

GARDES D'ORLEANS.
ATTENTION.

Conformément à l'ordre du Brigadier-général, S. B. Bell, vous prendrez les armes le samedi 8 janvier prochain à 9 heures précises du matin, pour la célébration de la mémorable journée du 8 janvier 1815.

Equipement complet, tenue d'hiver.

Rendez-vous ordinaire de la compagnie.

Par ordre du Capitaine J. Durel,
ANT. DUBUC, Sergent-major.

P. S. Le Capitaine espère que les sous officiers seront ponctuels à passer les ordres aux membres de leurs escouades respectives 1 jan

CAZADORES DE ORLEANS.

La compañia se reunira el Sabado 8 del corriente en el parage que tiene de costumbre, con uniforme de invierno y armamento completo, para celebrar el Anniversario de este dia, conforme á la orden del gefe superior de la Legion.

Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad.

Nueva Orleans, 3 Enero de 1842.
Por orden del Capitan.
4 j J. J. RICO, sarg 2o.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO,
ATENCION !!!

La Compañia se reunira el Sabado 8 del corriente á las 9 de la mañana en punto, en el parage acostumbrado, con uniforme de invierno y armamento completo; se recomienda el mayor aseo de armas y uniformes, pues deviendose pasar una revista de inspeccion por el gefe superior de esta Legion, segun previene en su orden á los gefes de las diferentes compañias. Espero que los Volantes aquien tengo el honor de mandar no seran los ultimos en llegar á la plaza y daran egemplo en limpieza y disciplina segun acostumbran.

De orden del capitan,
FRANCISCO SOLER,
3 jan Sargento primero.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

La Compagnia prenderà le armi, Sabbato 8 corrente alle ore 8 1/2 precise della mattina, per la celebrazione anniversaria di tal festa, in tenuta d'inverno, al solito luogo nel cortile del Sigr. sotto tenente Michel.

Giovedi a sera sì terrà pure assemblea generale, alle ore 6 precise nella solita sala d'assemblea in casa del sudd. signor Michel.

Si raccomanda tutta la puntualità.

D'ordine del Capitano. A. FERRARI.
3 jan Sargento Maggiore.

ECLAIREURS D'ORLEANS.
ATTENTION:

LA Compagnie prendra les armes le samedi 8 janvier prochain, elle se rendra au lieu ordinaire du rassemblement à 8 1/2 heures précises du matin, on devra être à 9 heures sur la place d'armes, conformément aux ordres généraux.

Le capitaine compte sur la plus grande ponctualité de la part des membres qui tiennent à la prospérité de la compagnie.

Par ordre du Capitaine
30 P. A. AUBERT, Sergent major.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangemens d'été pour les jours de la semaine, à partir du 1er. mars prochain

De Carrollton,			De la Nlle. Orleans.		
Char à cheval à	4 h.	A. M.	Char à cheval à	5 h.	A. M.
Locomotive,	6		Locomotive,	7	
"	8		"	9	
"	10	M.	"	11	
"	12		"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3	
"	4		"	5	
"	6		"	7	
"	8		"	9	

Arrangemens d'hiver à partir du second lundi d'octobre

Char à cheval à	6 h.	A. M.	Char à cheval à	7	A. M.
Locomotive,	8		Locomotive,	9	
"	10		"	11	
"	12		"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3	
"	4		"	5	
"	6		"	7	

Pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 9 heures P. M. et de la Nelle.-Orléans à 11 heures P. M.

Quand les théâtres ne seront pas ouverts le char partira de la Nouvelle Orléans à 10 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Indépendamment des arrangements pris pour les jours de la semaine à une heure P. M., un char commencera à partir chaque heure de Carrollton et de la Nouvelle-Orléans, de manière qu'il y aura un départ à toutes les heures pendant l'après-midi et le soir.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

A chaque train, un char sera expressement réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE
commenceront à partir du haut de la rue Jackson:—Dans l'été à 6 h. A. M. et dans l'hiver à 6 h. 1/2 a. m. Ils commenceront à partir de l'encoignure de la rue du Canal et Baronne, dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 9 heures du soir de Lafayette, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 9 heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.
JOHN HAMPSON,
18 oct Ingénieur en chef N.O. et C. R. R.

COMPAGNIE DU RAILROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Commençant vendredi 16 juillet 1841.

UN train de chars partira du dépôt pour "Ducro's Landing," à l'entrée de la "Terre aux Bœufs" à une distance de 12 milles sur le bord du fleuve, aux heures ci-après indiquées:

JOURS OUVRABLES

Départs.		Retours.	
6 1/2 heures	A. M.	8 heures	A. M.
4 "	P. M.	6 "	P. M.

DIMANCHES

6 1/2 heures	A. M.	8 heures	A. M.
12	A. M.	1 "	P. M.
4	P. M.	5 "	P. M.

Par ordre de la Direction.
8 sept J. WEATHERBURN SMITH.

POELES—Un assortiment général de poêles pour salles de buvette, idem à la Franklin, idem à sept et neuf plaques, poêles avec four et grates de cheminées, de différentes formes.

Aussi—Tuyaux de poêles, de dimensions assorties, de 4 à 6 pouces. En débarquement et à vendre par
PRIESTLEY & BEIN,
22 oct 19, Nouvelle-Levée.

EN débarquement du navire Chateaubriand et à vendre par les soussignés:—200 barriques vin rouge, divers crus, 140 demi barriques vin Haut Barsac, 150 do. do do Haut Sauterne, 400 caisses de blanc, 70 do fruits à l'eau de vie, 50 do absynthe, 10 do marasquin, 120 do liqueurs assorties, 45 do anisette, 8 do conserves, 60 futailles eau de vie, 284 paniers huile d'olive, 3 caisses saucissons de Lyon, 60,000 bouchons, 12,000 do de damejeannes, 144 douzaines chemises. A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
17 dec 55, Vieille Levée.

ASSURANCE
SUR
LA VIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des primes qui mettront de la même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.
1 mars—60 CP. BRIGGS, secrétaire

MOULIN A MAIS FRANCAIS PORTATIF DE GENTRY.

CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 5 à 40 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage les préfèrent de beaucoup à tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés ainsi par des bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no 3, de la Nelle. Levée.
30 mai—60 J MACVEIGH.

TRAITES sur Paris, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
5 jan—3 24, rue Bienville.

COURS DE MUSIQUE D'ENSEMBLE VOCALE
Par A. Varney, rue des Remparts, presque vis à vis la rue St. Pierre.

LES artistes et les personnes en général qui ont étudié la musique avec soin, savent que le moyen le plus puissant et le plus prompt de parvenir à savoir l'intonation, est de faire de la musique d'ensemble, sous ce rapport, l'exercice vocal est, sans contredit, le meilleur. Dans le but d'être utile à ses élèves et aux amateurs qui désirent acquérir assez d'habitude pour déchiffrer à première vue, M. Varney a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du mois de janvier prochain, il va ouvrir un cours de musique vocale, qu'il divisera en deux classes.

La 1ère division comprendra l'étude pratique du Solfège, avec tous les exercices nécessaires pour mettre à la portée des élèves qui n'ont aucune notion de la musique, la théorie abstraite et indispensable de cet art.

La 2me division est exclusivement réservée aux personnes déjà familiarisées avec le chant; on y étudiera dans le courant de la semaine, les différentes parties de quelques morceaux de musique religieuse, de finale et de chœurs d'opéras, qu'on exécutera, ensemble à une réunion générale, deux fois par mois, le dimanche.

L'extrême modicité du prix que M. Varney a fixé lui donne l'espoir d'être encouragé, par un nombreux cours d'amateurs pénétrés de l'utilité de ces exercices.

ORDRE DU COURS.
1ère. division—(Solfège)

Les lundis et jeudis, de 2 à 3 heures de l'après dîner, pour les jeunes demoiselles.

Les mardis et vendredis de 4 1-2 à 5 1-2 du soir, pour les jeunes garçons.

2de. division—(Chant.)

Les mardis et vendredis de 2 à 3 heures de l'après dîner, pour les dames et demoiselles.

Les mercredis et samedis de 5 à 6 heures du soir, pour les jeunes gens.

Le dimanche tous les quinze jours, à midi, musique d'ensemble.

Nota. Le prix est de $4 par mois payables d'avance, le mois commencé se paie en entier. Les personnes qui veulent suivre ce cours, sont invitées à envoyer leur nom, dès à présent, chez M. Varney. 14 dec—10

A LOUER.

Le magasin à l'encoignure des rues du Camp et Natchez, se composant de deux chambres de 11 pieds sur 25, sept chambres à coucher. Cuisine, chambre de domestiques etc., avec tuyaux de gaz et d'eau.

AUSSI.—Le magasin à trois étages sur rue du Camp. Le premier étage a 86 pieds sur 25, et le second et troisième étage 80 pieds sur 25.

Ces bâtisses sont maintenant en réparations et seront habitables le 1er septembre prochain.

Le magasin de l'encoignure est convenable pour un magasin de marchandises sèches ou tout autre genre de commerce nécessitant de grandes chambres. S'adresser à
17 aout 60 LA BANQUE DU GAZ.

MAISON A LOUER—Une résidence très agréable, située rue du Canal, entre Tremé et Marais dans la seconde Municipalité, ayant une galerie sur le devant, une grande cour, écurie et remise. S'adresser à B & A SOULIE, 56, Bienville au 1er. 2d

A LOUER—Un magasin en briques à 4 étages situé, rue Tchoupitoulas, no. 74 donnant sur la rue Foucher. Un autre à 3 étages, rue de la Nouvelle Levée, no. 36 donnant sur la rue du Commerce. Un autre magasin sis rue Gravier, no. 30 S'adresser à
1er déc PETERS & MILLARD, 34 V Levée

A LOUER—Une maison pour résidence de famille, sise rue du Canal près celle des Marais. Cette maison est en bois avec galerie devant, écurie et remise. S'adresser à B & A SOULIE
30 oc 56, rue Bienville, au premier

MAISONS A LOUER.

UNE maison en briques située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo. Cette maison est très convenable pour une résidence de famille.

Une maison en briques, et à étages, sise rue de la Vieille Levée, No 173, entre Hopital et Quartier. Cette maison est très commode pour tenir une auberge ou tout autre établissement de ce genre.

Une maison en briques et à étages sise rue Moreau entre Port et St-Ferdinand, le tout ou une partie seulement si on le désire sera louée garnie.

Une maison en briques et à étages, sise rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine.

Plusieurs maisons en briques, sises rue Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine.

Une maison sise rue des Français.

Toutes ces maisons sont en bon état, et seront louées à des prix très modérés

Le haut du magasin sis No 123 rue de Chartres. S'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX,
30 d 123, Chartres

A LOUER—Les magasins 95 et 99 rue du Camp, possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à WM GRANT, 28, Douane

A LOUER—Un beau magasin en briques sis rue Tchoupitoulas, Nos. 71, donnant sur la rue Foucher.

Deux magasins en briques à deux étages sis rue Tchoupitoulas No. 82 et 84, donnant sur la rue du Commerce.

Un magasin à trois étages sis rue de la Nouvelle-Levée No. 38, donnant sur la rue du Commerce.

Deux magasins à trois étages sis rue Gravier Nos. 36 et 38.

Un magasin à trois étages sis front Levée près la rue Benjamin.

S'adresser à PETERS & MILLARD,
26 oct 34, Vieille-Levée.

A LOUER—Deux magasins spacieux situés rue Victoire près le Rail Road.

Deux maisons confortables à deux étages, situées rue Condé entre les rues du Quartier et de Chartres

Une maison située rue Canal, à deux étages, entre Bourbon et Dauphine.

Le bas d'un magasin encoignure Canal Carondelet
20 dec F. DE LIZARDI & Co.

INSTRUMENS DE MUSIQUE &c. &c.

LE soussigné prévient le public qu'il vient d'arriver de France avec un grand assortiment d'instruments de musique, tels que:

Pianoforte, orgues en tous genres, guitarres, violons, altos, basses, contrebasses, accordéons de tous genres, clarinettes en Si-b dans tous les tons et à différentes quantités de clefs, cornets à pistons, cors d'harmonie et de chasse, trompettes d'harmonie et à clefs, ophicléides, serpents, trombones, caisses, grosses caisses, cymbales et chapeaux chinois.

Cordes de Naples de première qualité pour violon et guitarre; et un grand choix de musique nouvelle pour tous les instruments. Ces instrumens seront vendus à des prix très bas en gros et en détail. T. E. BENOIT,
26 dec rue de Chartres, No. 176, enc. Jefferson

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à un dentier complet, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étendant que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres se pouvant énumérer par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion n'a qu'un seul cabinet en ville, rue Royale No. 106, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 6mai

MAGASIN DE QUINCAILLERIE ET DE SOUTELLERIE, OUTILS DE MÉCANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION

No. 49, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un beau stock de marchandises entièrement nouveau, concernant les différentes branches de son commerce et que l'on peut actuellement visiter.

Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire il croit de son devoir de remercier les personnes qui lui ont accordé leur patronage, que tous ses articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bénéfice moindre que toutes les autres maisons de cette ville. Ces marchandises consistent principalement en:

FUSILS—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de ce genre.

FERREMENT DE CONSTRUCTION—Savoir: Serrures de tout genre, do complètes de Clarks, verrous de Jamat, pentures à gonds, do à pitons, clous forgés et coupés, targettes, verrous.

FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.

INSTALLATION DE SONNETTES—Savoir: ressort en fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.

OUTILS DE MÉCANIQUE—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Russels, outils, tarrières de Baldwin, vilbrequins et meches, règles, équerres d'acier, gouges, ciseaux, marteaux, cassettes, haches, harminettes, limes, rapes de souliers et de bois.

COUTELLERIE.—Consistant en couverts de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleures manufactures de Butcher.

USTENSILES DE CUISINE.—De fer, de fer blanc, de fonte, de cuivre, &c. &c. généralement tout ce qui est utile.

BROSSES de toutes espèces.

INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION—Rateaux, pioches, haches, pelles, chaines de traits, de bœufs, de bois, do en acier pour moulin, scies de travers coins, marteaux, clous à ferrer, &c. &c.

GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays.
6 dec WILLIAM A. RYAN.

GRAND VIN DU CHATEAU HAUT BRION.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général que Mr. Eugène Larrieu, seul propriétaire depuis 1836 du Chateau Haut Brion, qu'il a acheté de Mr. Beyermann, les a nommés ses seuls agents à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de son vin. Un premier envoi vient de leur parvenir par le navire Chateaubriand et est offert aux amateurs à des prix très raisonnables.
23 d LOREILHE & VALETON, 60 Royale.

REÇU par le navire Union de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

200 paniers anisette superfine de Chauvet; 200 do do surfine do 50 caisses liqueurs assorties superfines, 50 do do surfines, 400 caisses cornichons verts au vinaigre, 10 barriques vin vieux St. Julien de 1837, 10 do do Margaux de 1837, 20 do do St. Estèphe de 1836, 600 lv. mastic à cacheter les bouteilles, en pain de 1 à 5 liv de couleurs variées, rouge, jaune et vert. A. POUVERIN,
23 dec—20 Encoignure Royale et Dumaine

1000 DAMEJEANNES 5 Gallons.
100 Balles Salsepareille,
25 do Jalap,
15 Tonneaux bois de Campêche.
A vendre par BLANCHARD, EIMER & co
23 d 24 Bienville.

3000 PIEDS pierres à paver, 100 1/4 barils farine de Sarrazin—150 douzaines chapeaux—50 douzaines chemises, 20 caisses sirop de limon No. 1, 25 do tabac manufacturé, 10 balles peau de chevreuil, 100 do foin à vendre par FOSDICK & BROTHER
3 jan

CAFÉ de Rio Janeiro—3436 sacs en débarquement du navire Lehigh et à vendre par
3 jan J ALBERT, 22, St-Louis.

TOILE à voile de coton—80 balles toile de coton en débarquement du navire Moslem et en magasin, un grand assortiment de tous numéros, à vendre par
3 jan J. ALBERT, 22, St-Louis

PLOMB de chasse et en saumons, à vendre par
HARROD & DURLING,
3 jauv 49, rue de la Commune.

HARICOTS—14 barils de l'Ouest, à vendre par
HARROD & DARLING,
3 janv 49, rue de la Commune.

FARINE de Sarrazin, dernièrement reçue et à vendre par HARROD & DARLING,
3 jan 49, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes les marques, constamment en mains à vendre par J M CABALLERO,
3 janv 35, Vieille Levee.

SUCRE de la Havane blanc et brun, en magasin, à vendre par J M CABALLERO,
3 janv 35, Vieille Levée.

SAINDOUX—300 barillets actuellement en débarquement du steamer Nautilus, à vendre par
3 janv W. C. TOMPKINS & Co, 59. Gravier

TRAITES sur Boston, à soixante jours de vue, à vendre par W C TOMPKINS & Co,
3 janv 59, rue Gravier.

CHAMBRE DE COMMERCE—Les membres sont priés d'être exacts à l'assemblée qui aura lieu ce soir, à 6 heures, à l'effet d'élire des officiers pour l'année courante.
3 janv

AMANDES et Blancs de baleine en débarquement du navire Minturn, à vendre par
3 janv N D CHAMBERLIN, 75 Magasins.

CHOCOLAT DOUX—16 caisses de Caracas de la manufacture de Brown, en débarquement et à vendre par
3 janv CANTIN, DARAN & Co. 11 et 15, rue St. Louis.

SUCRE de la Havane—100 caisses blanc et jaune, à vendre à bas prix, par CANTIN, DARAN & Co,
3 jan 11 et 15, rue St. Louis.

CIGARES Principes—100,000 garantis Vara importation directe, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
3 jan 11 et 15, rue St. Louis.

EAU DE VIE de Champagne et de Cognac—46 1/4 pipes et 1/8 de barriques, Maglory. Dussaut et autres marques. Eau de vie de Champagne. 70 1/2 1/4 et 1/8 pipes, J. J. Dupuy, A. Dussaut, James Violett & Co. et autres marques, à vendre par CANTIN, DARAN & Co,
3 jan 11 et 15, rue St. Louis.

CUIVRE pour doublage—5 caisses en feuilles de 16 livres chaque, 450 feuilles dimensions assorties, actuellement en débarquement de la barque Natchez, de Boston, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1 jan 28 et 29, Nouvelle Levée

MAIS—466 sacs en débarquement du steamer Trident, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1 janv 28 et 29, Nouvelle Levée

PELLETERIE—80 balles peaux de chevreuil, à vendre par WALTON & COCKAYNE,
1 janv 28, et 29, Nouvelle Levée

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFIANCE,
Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié.

A. BARBAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, 26 du courant et qu'il n'a rien négligé pour le propreté et la commodité des personnes. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et en détail à des prix très modérés, cette ce qui ne nuit en rien à la peau et à la vue des personnes qui en feront usage.
27 nov

No. 303

BY B[illegible]

Daily Pa[illegible]
Country [illegible]